

Montréal, le 11 septembre 2017

L'Université de Montréal maintient son engagement à l'égard de la formation en patrimoine

Sensible aux défis actuels du patrimoine, l'Université de Montréal est résolument engagée dans la formation en conservation du patrimoine bâti. Contrairement à ce qu'on a pu lire dans *Le Devoir*, l'option conservation du patrimoine bâti (CPB) de la maîtrise en aménagement n'est pas fermée. La Faculté de l'aménagement tient à rassurer la communauté : il n'a jamais été question de la fermer et la Faculté n'a toujours aucune intention de la fermer.

En plus de former des spécialistes du patrimoine à la maîtrise en aménagement, l'Université de Montréal offre toujours aux étudiants des maîtrises en urbanisme et en architecture de paysage la possibilité de s'initier aux enjeux contemporains du patrimoine. Pour sa part, l'École d'architecture offrira cette année un atelier-recherche en conservation dans le cadre de la nouvelle maîtrise en architecture, qui est l'équivalent d'une véritable spécialisation dans le domaine (18 crédits sur 45).

L'option CPB de la maîtrise a largement contribué à dynamiser le domaine de la conservation : en affirmant ses références internationales ; en créant une synergie avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti par les recherches auxquelles sont associés des étudiants ; et en bénéficiant de la contribution d'architectes et autres spécialistes de la conservation, sur la scène montréalaise tout autant que canadienne.

Depuis quelques années toutefois, les étudiants se font moins nombreux dans l'option CPB de la maîtrise en aménagement. Pour la rentrée d'automne, l'Université n'a reçu que trois demandes d'admission. Face à l'impossibilité d'atteindre les objectifs pédagogiques avec une si faible cohorte, le programme a été suspendu, le temps de le renouveler.

Créé il y a trente ans, le programme de maîtrise en conservation doit être réinventé pour l'avenir afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des étudiants et, surtout, de la collectivité. L'Université a mis en place un processus rigoureux d'évaluation du programme qui impliquait des consultations avec les acteurs-clés du milieu. Cette démarche a permis d'identifier des pistes de solutions prometteuses pour une formation repensée.

Notre ambition est toujours la même : offrir une formation en adéquation avec l'évolution de la société. L'Université de Montréal n'a jamais eu l'intention d'abandonner la formation en conservation du patrimoine bâti ; elle reste et y restera engagée. Elle continuera de former des spécialistes de la conservation et de donner aux architectes, aux architectes paysagistes et aux urbanistes les connaissances pour leur permettre d'intervenir sur l'environnement bâti, avec sensibilité à l'égard du patrimoine.

Le doyen,



Paul Lewis